

**Aiguines (Var)  
Castellane, Moustiers-Sainte-Marie, La Palud-sur-  
Verdon, et Rougon (Alpes de Haute-Provence)**

Var et Alpes de Haute-Provence

**A**

Site classé interdépartemental

## LES GORGES DU VERDON

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

#### Site classé

Décret du 26 Avril 1990

#### Propriété

Privée, communale, domaniale

#### Superficie

Environ 7.600 ha

#### Autres mesures de protection concernant le site

Site Inscrit entre pont d'Aiguines et pont de Soleils  
(Arrêté du 3 avril 1951)

#### Protections au titre des sites sur les communes du Verdon

Dans le Var :

Aiguines - SI abords chateau, église, cimetière (03/04/1951)

Dans les Alpes-de-Haute-Provence:

Castellane

- SC Roc-Notre-Dame (07/06/1933)
- SC des abords pont du Roc (29/01/1940)
- SI pont du Roc et ses abords (29/01/1940)

Moustiers Sainte-Marie

- SC des rochers et la chaîne (03/09/1939)
- SI ferme de l'Hert et abords (25/09/1944)
- SI pont d'Aiguines et parcelles (25/09/1944)
- SI chapelle St Pierre et abords (25/09/1944)
- SI front du village et abords (25/09/1944)

La Palud

- SI église et cimetière (11/11/1943)
- SI château et maisons voisines (25/09/1944)
- SI Manoir de Mayreste (25/09/1944)
- SI parcelle édifice «Phare du Verdon»(25/09/1944)

Rougon

- SC éperon rocheux du château (09/12/1942)
- SI Point Sublime et terrains rive droite (08/11/1943)



### COMPOSANTE DU SITE

#### Motivation de la protection

Qualifié de «Grand Canyon» dans de nombreux guides, les Gorges du Verdon constituent le seul évènement géologique de cette ampleur et de cette qualité en France et en Europe. Le Verdon s'est creusé en lit encaissé dans un large massif de calcaire jurassique compact, sur une longueur de 21 km, constituant une formidable entaille profonde de 400 à 700 m. Les Gorges du Verdon sont caractérisées par leur grandeur et la diversité des détails des paysages, ainsi que par la richesse de leurs formes dues à la structure karstique du substrat rocheux. Elles sont remarquables par leur valeur biologique et la beauté des paysages et recellent un important patrimoine préhistorique. (extrait dossier de classement DRAE PACA - 1990)

## Etat actuel / Observation

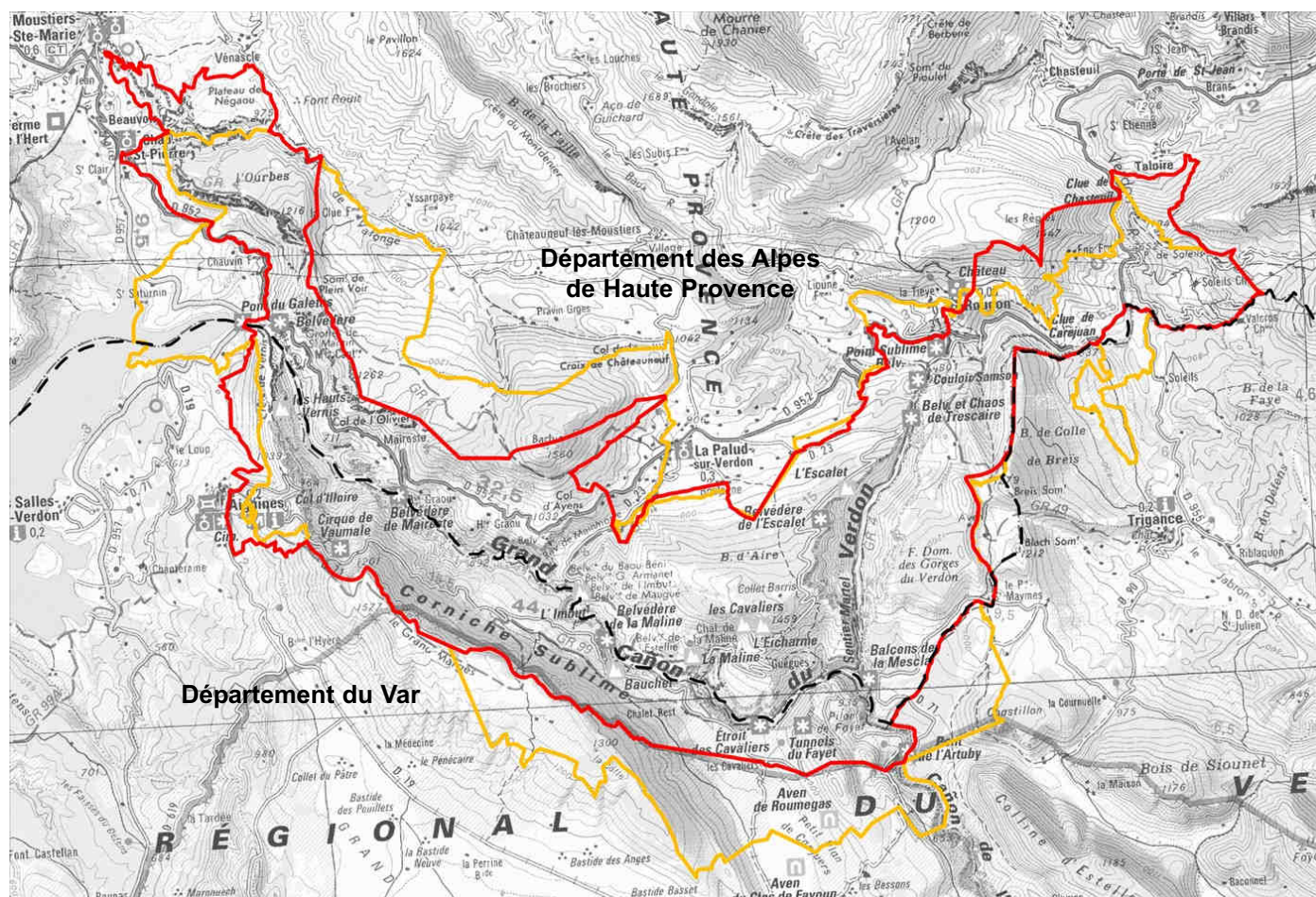
Aujourd'hui situées au coeur du Parc Naturel Régional du Verdon (03/03/1997), les gorges, de par leur nature et leur statut de site classé, ont été préservées des pressions d'aménagement et ont conservé tout leur caractère d'origine.

Au contact du lac de Sainte-Croix et du village de Moustiers, ce site touristique majeur( environ 1 million de visiteurs par an) est cependant confronté à des problèmes croissants liés à la fréquentation de masse et au développement des sports de nature. Parallèlement , les infrastructures d'accueil (stationnement, belvédères, sentiers) apparaissent comme désuètes en terme de sécurité, de fonctionnalité et de présentation du site.

Une étude préalable à une Opération Grand Site(OGS) a été lancée en 1999 sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional, afin de définir et de mettre en oeuvre les actions nécessaires à une gestion durable du site sous ses divers aspects.

## LOCALISATION DU PERIMETRE

L'ensemble formé par les gorges du Verdon, délimité conformément à la carte au 1/25.000ème et aux plans cadastraux annexés au décret, et dans le sens des aiguilles d'une montre: communes de Castellane à Moustiers-Sainte-Marie, avec La Palud-sur-Verdon et Rougon (Alpes de Haute Provence), et d'Aiguines (Var).  
(Décret du 26 avril 1990)



Source : IGN-scan100

- limite départementale
- Périmètre du Site Classé des gorges (26/04/1990)
- Périmètre Site Inscrit des Gorges (03/04/1951)